

la Lettre de Megève

no 53

mairie.megeve.fr

automne 2023



p.04

LE LOGEMENT PERMANENT

ENFANCE

p.06

Accompagner
nos enfants

DOSSIER SPÉCIAL

p.18

Plan Local
d'Urbanisme

FLEURISSEMENT

p.26

Valoriser
le cadre de vie



megève

Sommaire

p.04 — COMMUNE

S'engager pour le logement permanent

p.06 — ENFANCE-JEUNESSE

Accompagner nos enfants

p.10 — ENVIRONNEMENT

Sensibiliser à la préservation de notre milieu

p.12 — LE PALAIS

Le gymnase, nouvel équipement

p.14 — TRAVAUX

Rénover les ponts et ouvrages d'art

p.16 — CULTURE

Les journées européennes du patrimoine

p.18 — DOSSIER SPÉCIAL PLU

Lettre d'information n°2

p.26 — FLEURISSEMENT

Valoriser le cadre de vie de la commune

p.28 — ASSOCIATIONS

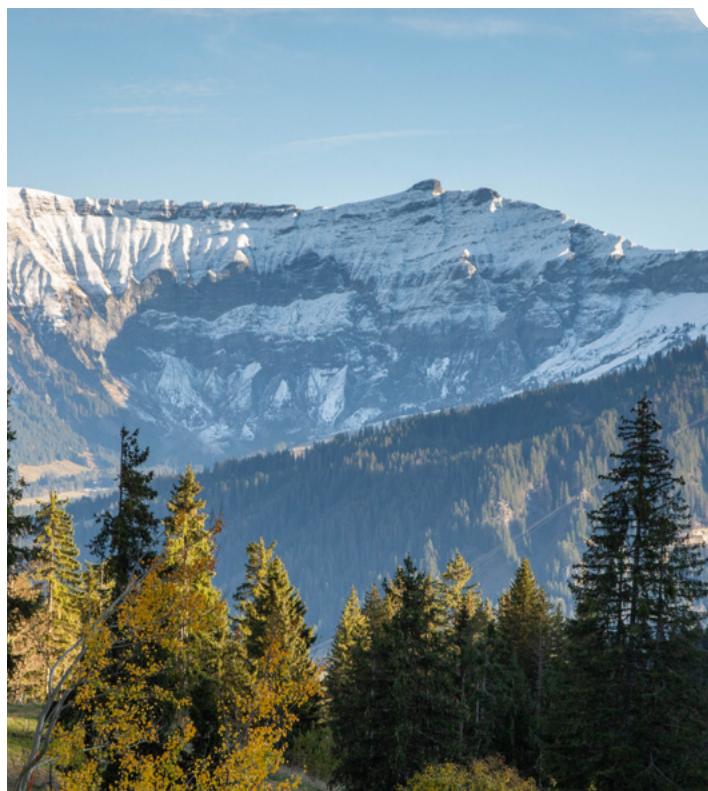
Un sportif à la tête du Club des Sports

p.29 — VIE POLITIQUE

Tribune d'expression

p.30 — ÉTAT CIVIL

p.31 — INFOS PRATIQUES



Labels



Megève soutient



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Catherine Jullien-Brèches

RÉDACTEUR EN CHEF :

Fabienne Cordet-Evrard (Cabinet du Maire)

RÉDACTION : Elodie Bouffay (Service Communication)

DESIGN GRAPHIQUE : Service Communication

IMPRESSION : Kalistène (Cran-Gevrier)

CRÉDITS PHOTOS : Commune de Megève (Simon Garnier, Marie Bougault Sakaï, Gabriel Zacharski, Elodie Bouffay, Antoine Barbot, Mélanie Calcéï, Crèche de Megève, Archives de Megève), Christophe Bougault-Grosset, Aria Architecture, Adobe Stock, DR.





CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES

Maire de Megève et Conseillère Départementale

Vouloir n'est pas toujours pouvoir.

Nous ne pouvons que constater que le gouvernement maîtrise parfaitement l'art d'imposer aux élus locaux l'application de directives nationales sans en assumer les conséquences.

Notre Président a ainsi réussi dernièrement un coup de génie avec l'application en urgence d'une réforme de la taxe d'habitation fragilisant une fois encore notre équilibre local.

Certaines communes n'ont jamais eu la volonté d'appliquer des taux fiscaux en adéquation avec les charges de leurs biens et services publics et profitent de cette aubaine collective.

La taxe d'habitation correspondait à une forme de participation de tous les administrés aux frais des biens et services publics communaux. En flétrissant cet impôt sur les résidences secondaires, l'État stigmatise une catégorie de propriétaires qui ne sont pas seulement des résidents secondaires mais aussi des propriétaires locaux qui ont un patrimoine immobilier.

Si nous revenons sur l'historique de cet impôt, nous constatons que les habitants locataires des communes en sont tous exemptés et n'ont ainsi plus le moindre lien fiscal direct avec leur lieu d'habitation.

À Megève, le taux appliqué de 25,77 %, n'a pas évolué depuis 2015 grâce à la bonne gestion de nos finances publiques. Il est légèrement plus élevé que le taux moyen de la TH du département qui est de 22,98 %.

Cette réalité, que nos opposants s'obstinent à ne pas entendre, m'a encouragée à ne pas « profiter » de ce décret dans l'urgence pour rattraper un taux qui me semble déjà juste. Je déplore que certains de mes collègues aient pu accéder à cette augmentation seulement pour compenser d'autres pertes de recettes.

L'objectif de ce décret ne doit pas se cantonner à augmenter la fiscalité pour améliorer les recettes de la collectivité à des fins d'équilibre budgétaire.

Cette surtaxation de la TH doit être motivée par projet réfléchi et construit, actuellement à l'étude, pour permettre avant tout à la commune d'accroître son parc de logements à l'année.

Il a été dit que « cette taxation doit diminuer la pression foncière ». Je n'en suis pas persuadée.

Nous ne modifierons pas notre taux cette année.

Ce ne sont pas des taxes qui vont nous permettre de solutionner le problème des logements permanents. Cela doit passer par l'évolution de nos lois et de la réglementation d'urbanisme et des politiques du logement :

- Modifier le code de l'urbanisme pour les OAP de mixité sociale,
- Reconnaître le statut de résident permanent,
- Exonérer les frais de succession sur la résidence principale,
- Favoriser fiscalement la location à l'année plutôt que la location saisonnière,
- Instaurer des seuils de résiliation comme en Suisse

seront des décisions impactantes pour l'avenir de nos territoires et le maintien de notre population locale.

Chaque jour aux côtés des élus et avec l'ensemble de nos collaborateurs, nous n'avons qu'un seul objectif, celui d'apporter des solutions et des changements durables pour nos habitants et surtout ne pas céder aux décisions d'opportunisme qui desservent nos projets d'intérêt général.

Autant de combats que je mène au quotidien pour l'avenir et l'intérêt de notre village et ses habitants.

Nous espérons vous retrouver à l'occasion d'une prochaine réunion publique.

S'ENGAGER POUR LE LOGEMENT PERMANENT



Depuis son tout premier mandat, Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, interpelle les ministères pour défendre les problématiques de logement rencontrées par la population locale. Le changement de classement du zonage Pinel en février 2022 s'annonçait déjà comme une 1^{ère} victoire en faveur de la politique engagée pour le logement permanent.

Catégorisée B2 jusqu'en février 2022, la commune bénéficie désormais d'un référencement en **zonage A** au même titre que Chamonix, La Clusaz, Les Gets et Morzine. Il favorise l'accès des **résidents permanents** aux logements intermédiaires et à de nouveaux outils d'accès à la propriété notamment grâce à une réévaluation des plafonds de ressources.

Le projet lieudit Les Retornes

Alors que les 1^{ers} coups de pelle sur le secteur des Retornes ont été donnés au mois de septembre, la dynamique impulsée par la municipalité pour maîtriser l'érosion de sa population, débutée depuis les années 80, est désormais bien enclenchée. Le terrain, d'une surface de 4.000 m², va abriter **42 appartements en logements locatifs sociaux**, répartis sur 3 bâtiments. Du T1 au T5, les surfaces seront majoritairement dimensionnées pour accueillir des familles et profiteront de places de stationnement en aérien et en sous-sol, de locaux à vélos et d'espaces paysagers.

Une section du parc, gérée par Vilogia, dépendra du système national d'attribution tandis que la commune va pouvoir établir son propre cahier des charges pour la majeure partie des logements, dont la gestion revient à Solihà, englobant ainsi une part importante de foyers, y compris à revenus plus élevés.

La livraison devrait être effective au printemps 2026. Une communication ultérieure sera réalisée pour détailler les modalités de candidature.



D'autres projets en faveur du logement à l'année

Comme nous l'avions évoqué à l'été 2022 dans le numéro 48 de La Lettre de Megève, plusieurs autres programmes en termes de logement social et d'accès à la propriété sont en cours ou à venir en différents quartiers de Megève. La révision du PLU va permettre l'optimisation des terrains fonciers communaux pour la réalisation de logements sociaux. Ces projets seront proposés à l'issue de la procédure.

Aux Combettes, un 1^{er} projet sur un terrain communal concerne la construction d'**une vingtaine de logements** en accession sociale à la propriété

du type bail réel solidaire, afin d'enrayer les démarches spéculatives. Le lancement du cahier des charges devrait être effectif fin 2024.

En outre, toujours sur le même secteur, un chalet sur lequel la commune a effectué une opération de préemption va permettre de créer **9 unités de logements saisonniers** à destination des employeurs du territoire. Enfin, un programme de **logements permanents** dont la nature, locative ou en accession, est encore à ce jour à définir devrait voir le jour sur une parcelle de 1.809 m².



Logements saisonniers

Politique de préemption :

- acquisition d'un chalet de 313 m²
- 9 unités de logements saisonniers/employeurs



Logements permanents

Politique de préemption :

- Terrain de 1.809 m²
- Type de logements permanents à définir



Logements permanents

Projet à l'étude (+/- 20 logements) :

- Parcelle communale
- Candidature bailleur social
- Accession sociale à la propriété

L'intermédiation locative

Autre outil également en faveur du logement à l'année, le service d'**intermédiation locative** que la commune a développé en recrutant un agent dédié à la recherche et à la gestion des appartements. Ils constituent son patrimoine locatif et permettent aussi de répondre à la problématique d'hébergement des saisonniers qui entraîne des difficultés de recrutement. Le service s'occupe de la mise en relation des propriétaires du secteur privé avec les employeurs de la commune. Il gère les démarches administratives : rédaction des baux ; états des lieux, collecte des loyers... sans aucun frais de gestion pour les propriétaires et les employeurs.

La commune reste à la recherche de nouveaux biens, allant du studio au T3, afin d'étoffer son parc d'appartements à proposer à la location. **Contactez le service avant la saison d'hiver !**

Renseignements : habitat@megève.fr - Tél +33 (0)4 50 93 79 36.



ACCOMPAGNER NOS ENFANTS DANS LEURS APPRENTISSAGES



Nos enfants ont pu faire leur rentrée et apprécier leurs 1ères semaines de scolarité en toute sérénité et déjà, l'heure des vacances scolaires de la Toussaint approche ! De la crèche aux collégiens, en passant par les maternelles et primaires, petits et grands ont démarré une année éducative riche.

En amont de la rentrée, les parents des élèves de l'école Henry Jacques le Même avaient été informés d'un **modificatif dans le planning travaux** annulant l'installation des classes de maternelles en structures modulaires. Ainsi, les primaires et les plus petits partagent actuellement les espaces réservés jusqu'à présent aux maternelles en attendant la rénovation du bâtiment principal dans lequel toutes les classes seront ensuite installées. Ainsi, pendant la durée des travaux, l'accès à l'école se fait uniquement par le portillon, le passage par le grand portail étant clôturé avec une adaptation des lieux d'accueil le matin et midi en fonction des niveaux.

Des ajustements qui ont été évoqués avec les parents d'élèves le jour même de la rentrée, lundi 4 septembre autour d'un café partagé, en présence de Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève et Marika Buchet, adjointe aux affaires scolaires, au côté du directeur Sébastien Blanc et des professeurs. Un temps d'échange qui a permis aux 2 élues de rassurer les parents sur **la qualité d'accueil** malgré le chantier en cours.



Cette première visite a été rapidement suivie d'une rencontre entre Marika Buchet et les petites sections des 2 écoles, jeudi 7 septembre, pour saluer cette étape qu'est la 1^{ère} rentrée d'un **cadeau de bienvenue** : un sac et une peluche à l'effigie de Billy Bosteu, la mascotte de Megève, rapidement adoptée par les petits !

Lundi 18 septembre, la rentrée des directeurs, principaux et enseignants des établissements de Megève, a été célébrée en présence de Sophie Gallineau inspectrice de la circonscription du Pays du Mont-Blanc, des partenaires de la vie scolaire, des représentants des associations de parents d'élèves et du secteur jeunesse de la commune. Le traditionnel **pot des enseignants** est l'occasion chaque année pour Catherine Jullien-Brèches et Marika Buchet de valoriser le travail accompli par tous auprès de nos enfants.

Cette année, plus particulièrement, ce moment a permis de remercier **Géraldine Albayay** pour ses 7 années de professorat au sein de l'école Henry Jacques le Même au niveau CM1, années au cours desquelles elle aura partagé avec ses élèves sa passion pour la culture et la nature. Catherine Jullien-Brèches a aussi rendu hommage aux 33 ans d'enseignement de **Philippe Deparis** au collège Emile Allais en tant que professeur d'histoire-géographie. Il coule une retraite paisible mais non moins active depuis janvier 2023. Un portrait lui avait été dédié dans le numéro 50 de la Lettre de Megève.



Deux nouvelles sections aux collèges

Le collège Emile Allais a inauguré en cette rentrée de nouvelles sections, **hockey** en partenariat avec l'établissement Saint Jean-Baptiste, une 1^{ère} en Haute-Savoie, et **sport adapté** avec le collège Saint-Joseph de Sallanches et l'IME Saint-André, inédit en région Auvergne Rhône-Alpes !

Dans le cadre des classes hockey, les élèves, de la 6^e à la 3^e au nombre de 20 sur les 2 établissements, bénéficient de **2 créneaux d'entraînements dédiés** par semaine.

La reconnaissance de cette pratique permet d'ouvrir des dérogations aux enfants d'autres communes et d'instaurer une continuité du parcours sportif entre le collège et le lycée.

La section **sport adapté** accueille 8 élèves porteurs de handicaps psychique ou mental avec un planning aménagé le jeudi pour la pratique de différentes disciplines.

Tennis, hockey, escalade, ski... ces temps partagés avec les sections concernées, sous l'encadrement d'un éducateur spécialisé du Club des Sports, créent **l'inclusion de ces jeunes**. Jeudi 5 octobre, au sein du collège, les élèves de la section sport adapté ont pu prendre part à des rencontres sportives et culturelles avec pour objectif la création d'une certaine mixité des groupes.



De la naissance aux premiers pas en crèche



Vendredi 8 septembre, Catherine Jullien-Brèches et Pierrette Morand, adjointe déléguée à l'action sociale, recevaient avec beaucoup d'émotion **les bébés nés en 2022**.

Sur les 8 bambins, 6 familles avaient pu répondre présentes pour cet instant privilégié où chacun a pu échanger sur l'expérience de ces 1^{ers} mois à 3 ou à 4. Les petits ont également reçu un jouet et une invitation pour une séance d'initiation aux bébés nageurs.

Du côté de la crèche, les Fripouilles ont pu intégrer, depuis le 3 octobre, **leurs nouveaux locaux au rez-de-chaussée** portant l'agrément à **56 berceaux**.

Les enfants ont ainsi été réunis en 2 groupes : les bébés et petits d'une part et les moyens-grands d'autre part. Cette nouvelle répartition, présentant de nombreux avantages, a été mûrement réfléchie et s'adapte entre autres aux préconisations du rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales).

Les effectifs s'en trouvent harmonisés et induisent de ce fait une **meilleure qualité d'accueil**. Les groupes sont décloisonnés permettant les échanges et l'interaction entre les différents niveaux d'âges. Les grands apprennent la bienveillance au contact des plus jeunes et gagnent en confiance en leur apportant leur aide. Enfin, cette réorganisation réduit les étapes de changements pour les enfants, stabilisant ainsi leur équilibre.



Dans les jardins de la crèche, une nouvelle aire de jeux, **réservée aux moins de 18 mois**, est en cours de réalisation. Herbe synthétique, modules adaptés... l'aménagement extérieur sera lui aussi totalement repris de manière à limiter les espaces goudronnés. Des arbres seront plantés pour créer des zones d'ombrage.

Rendez-vous mardi 7 novembre à 18h pour inaugurer ces nouveaux équipements !

L'élection du nouveau CME

Nous l'avions évoqué cet été dans la Lettre de Megève n°52, le **Conseil Municipal des Enfants** (CME), composé de 8 élèves de CM des deux établissements scolaires, venait en cette rentrée remplacer le Conseil Municipal des Jeunes. Organe d'expression et de contribution à la vie du village, il permet aux élèves de se confronter aux **règles démocratiques**. Après avoir fait campagne dans leur école, vendredi 29 septembre, les candidats découvraient avec l'ensemble de leurs camarades le système du vote et son protocole. L'urne, la signature de liste, le comptage des voix... encadrés par la Direction Enfance de la Mairie, les enfants ont rempli leur rôle citoyen avec beaucoup de solennité.



La municipalité remercie les électeurs et candidats pour leur participation et félicite les jeunes élus. La mise en place du nouveau CME a été officialisée mercredi 11 octobre lors d'une rencontre dédiée avec Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève, Marika Buchet, adjointe aux affaires scolaires, ainsi que Christina Marchetti, Lucie Delgado et Nadine Bottollier, de la Direction Enfance, qui accompagneront les enfants lors de leur mandat. Les temps d'échange pour travailler sur les différents projets que les enfants souhaiteraient mettre en place se feront sur la pause méridienne environ toutes les 7 semaines ; leur présence sera souhaitée en plus lors des cérémonies officielles et événements communaux.

Un rôle qu'ils prennent tous à cœur et qui leur permet de s'exprimer sur des sujets divers et variés mais avec pour chacun d'entre eux un engagement marqué en faveur de la préservation de l'environnement. **Nell** se soucie par exemple du « bien-être des autres et de la planète », sujet sur lequel la rejoints **Jade** qui souhaite que l'on « développe le recyclage et les actions écologiques », tout comme **Athenaïs** qui s'inquiète de la fonte des glaciers et de la ressource en eau.

Sofia aimerait réaliser des œuvres qui réutiliseraient des éléments recyclables et créer un « club vert » pour partager sur l'écologie ; **Louis** imagine plus d'exercices en pleine nature et des voies vertes.



À l'échelle de leur village et de leur école, les élèves ont déjà en tête de nombreux projets comme la multiplication des boîtes à livres, des cabanes à oiseaux, une aire de jeux à Cassioz, une cour d'école plus végétalisée ou encore un jardin potager, la récolte de l'eau de pluie, des panneaux solaires sur le toit de leur établissement... **Romain** propose d'implanter des abris à vélos à l'école et au collège, de multiplier les pistes cyclables et de visiter avec l'ensemble des établissements un centre de tri tandis que **Matt** voudrait décorer la Maison de retraite à Noël pour égayer le quotidien des résidents à l'image d'**Elena** qui y imagine des visites.

Prêts à se faire porte-parole de leurs camarades, ils ont déjà une liste bien fournie d'idées à soumettre aux édiles de la commune.

École Henry Jacques le Même

Athenaïs le Ber – CM1

Louis Forcheron – CM2

Nell Demolis – CM2

Jade Ruysschaert – CM2

École Saint Jean-Baptiste

Romain Gaudiche – CM2

Matt Burtin – CM1

Elena Blanchet – CM1

Sofia Ponce Perez – CM2



Depuis son premier mandat, la municipalité a toujours été pro-active en ce qui concerne la sauvegarde de notre environnement, faisant de la sensibilisation un cheval de bataille. En cours de renouvellement du label Flocon Vert, elle s'est récemment associée à la semaine européenne du développement durable.

Du 20 au 24 septembre, la commune a profité de l'événement européen pour multiplier les démarches en faveur de l'écologie axant ses rendez-vous autour du thème de **l'eau** mais n'oubliant pas pour autant qu'elle reste **un combat du quotidien !**

Public sensible aux enjeux du développement durable, les enfants ont pu prendre part à de nombreuses rencontres et animations. La restauration scolaire organisait ainsi sur le temps de la pause méridienne des ateliers « **éco gestes de l'eau** » pour une prise de conscience de ces réflexes qui peuvent permettre une préservation significative de la ressource.

Mercredi 20 à 11h, la médiathèque de Megève avait également adapté le sujet de son « Heure du Conte » à la problématique de l'eau avec « **Kamishibai, théâtre de papier** » tandis que le musée numérique Micro-Folie passait au vert l'après-midi avec « **L'eau dans tous les états d'Art** », et son module de réalité virtuelle accessible gratuitement par tous les âges.

Jeudi 21 septembre fut aussi une journée majeure dans la compréhension de la problématique de sauvegarde de notre environnement propre mais aussi de tous les milieux au global et de l'impact de nos gestes sur les éléments. Ainsi, 263 élèves des écoles primaires et collèges des deux groupes scolaires de Megève ont pu assister en différents groupes à la conférence de **Didier Zoccola**, chargé de recherches au Centre Scientifique de Monaco, sur l'acidification des océans et sur le rôle des coraux dans la construction de l'écosystème et dans la protection des littoraux. Parallèlement, se déroulaient en diverses salles du Palais des **ateliers sur le cycle de l'eau, l'hydroélectricité, les écosystèmes et les zones humides** auxquels tous les élèves ont pu prendre part alternativement. Une demi-journée riche d'enseignements pour chacun des enfants.



Signature de la charte « Zéro Déchet »

La signature de **la charte nationale Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030**, jeudi 21 septembre sur le site de la Cote 2000, est venue en point d'orgue de cette semaine du développement durable. Une adhésion pour laquelle Catherine Jullien-Brêches, maire de Megève et Jean-Pierre Chatellard, adjoint à l'environnement ont été rejoints par l'ESF et le Club des Sports. Megève devient ainsi la première station de Haute-Savoie à souscrire à cet engagement porté sur l'ensemble des territoires de montagne.



Sensibiliser, collecter et évaluer... le programme **Adopt'1 spot** se présente alors comme un outil visant à la réduction des déchets. Une zone de la Cote 2000 a été choisie comme spot d'observation et fera l'objet de deux ramassages par an par des techniciens sur trois années, en parallèle de la démarche « Ménage ta montagne » menée par les scolaires et le grand public chaque année au printemps.

L'événement « **Cheers for the Planet** » organisé le jeudi soir par Sonia et Julien Gatillon sur la place du village s'associait également à cette démarche de préservation de l'environnement au travers d'une soirée de rencontres et de partage visant au soutien du projet mené par le Conservatoire Mondial des Coraux.



Intervention de Didier Zoccola, chargé de recherches (CSM), à Cheers for the Planet

Une fête de village accessible à tous avec un **buffet zéro déchet** proposé par différents restaurateurs et auquel a pris part la Fondation Morand Allard. Une œuvre réalisée par les scolaires à partir de la récupération de déchets issus du ramassage « Ménage ta montagne » de mai 2023 était également exposée le temps de la soirée et le reste de la semaine sur la mezzanine de l'auditorium.

Un week-end sous le signe de la pédagogie

La semaine se poursuivait avec en préambule du week-end une conférence organisée le vendredi toute la journée pour les scolaires puis en accès libre le soir à l'auditorium de la médiathèque « Le Climat, en parler pour mieux agir ». Il s'agissait de la 3^e rencontre menée dans cette série de 4 débats par Jean-Loup Martin, physicien, économiste et expert en climat. Le thème de cette intervention était « De la dernière glaciation à la sédentarisation des hommes ». La prochaine date est le 20 octobre et aura pour sujet « Que disent les scientifiques d'aujourd'hui ? et nous ? impacts et actions... ».

Durant le week-end, le Palais proposait sur inscription, les samedi et dimanche matin, la découverte de ses coulisses et plus particulièrement de la turbine ainsi que de la circulation de l'eau dans cette infrastructure consommatrice mais attentive à l'économie de la ressource. Un instant très instructif qui pouvait se poursuivre l'après-midi par la visite de la station d'épuration à Praz-sur-Arly, visite non moins étonnante.

L'association Les Écolibristes s'était également associée à la démarche communale en initiant le public, au jardin de la Mottaz, aux techniques de jardinage et à l'usage de l'eau.



NOUVEL ÉQUIPEMENT OPTIMUM, LE GYMNASE

Lundi 18 septembre, une trentaine d'élèves de 4^e du collège Emile Allais inaugurerait le gymnase flambant neuf du Palais. Accessible aux scolaires, aux associations, au Club des Sports et pour la pratique des activités extra-scolaires, il se veut un équipement moderne et ultra fonctionnel.

Après 12 mois de travaux et un avis favorable de la commission de sécurité du jeudi 14 septembre, le nouvel espace sportif du Palais a pu ouvrir ses portes à ses 1^{er} pratiquants, en la personne de collégiens du secteur public, lundi 18 septembre matin, pour une séance de badminton dans le cadre de leur enseignement sportif scolaire.

Durant l'été, les travaux avaient porté sur l'aménagement intérieur, point d'orgue de la finalisation de l'espace : cloisonnement des différentes salles, réalisation des murs et des sols, matérialisation des terrains, apposition de la signalétique... les dernières interventions auront permis de disposer de l'équipement quasi simultanément au début de l'année scolaire.

Une visite préalable à l'ouverture avait été proposée par la commune aux professeurs des deux établissements scolaires de Megève, aux associations, au Club des Sports et à quelques prestataires.



La continuité des aménagements

Fin septembre, les travaux ont repris de manière à finaliser les circulations, la passerelle surplombant l'aquatique et la patinoire, l'habillage du nouvel escalier et la placette. Ainsi, le bâtiment a de nouveau été segmenté en deux avec des accès d'un côté par le hall principal pour la piscine, l'escalade et la forme et de l'autre par l'entrée nord pour la médiathèque, le gymnase, la patinoire et le Spa. La réception du chantier devrait être effective pour les vacances de Toussaint tandis que l'allée nord sera concernée par les interventions de réfection au mois de novembre.



Football, badminton, handball, basketball, tennis... le plateau peut accueillir toutes sortes de pratiques.

Plus de 1.400 m² d'espaces dédiés au sport

Composé d'un plateau sportif de plus de 1.000 m², d'un espace modulaire attenant de 134 m², d'un espace d'activités de 144 m², d'une salle de danse de 82 m² et d'acrobogie de 128 m², d'une zone ludique enfants de plus de 50 m² ainsi que de réserves de matériel, de vestiaires, d'un bureau et de locaux techniques... le gymnase est un espace polyvalent qui s'adapte à toutes les pratiques. Pour un parfait confort d'accès, il possède deux entrées en fonction de la zone que les pratiquants souhaitent atteindre.

En dehors de la mise à disposition aux écoles, associations et licenciés, il peut également être loué par des particuliers à titre personnel ou par des entreprises pour des rencontres de football.

Petits ou grands, débutants ou confirmés, les inscrits aux activités extra-scolaires ont pu également découvrir les lieux dès le début de leurs cours qui commençaient pour chacune des disciplines utilisant le nouvel espace, mardi 19 septembre. Éveil gymnique, acrobatie, baby gym, danse, yoga enfants... les athlètes de tous âges profitent de structures modernes et confortables d'utilisation et de pratique.

Taekwondo, badminton, patinage artistique, préparation physique du hockey sur glace... les associations ont également pu foulé le sol dès la 1^{ère} semaine tout comme les sections ski alpin et bosses, ainsi que tennis du Club des Sports.



UN PROGRAMME RICHE POUR LA TOUSSAINT

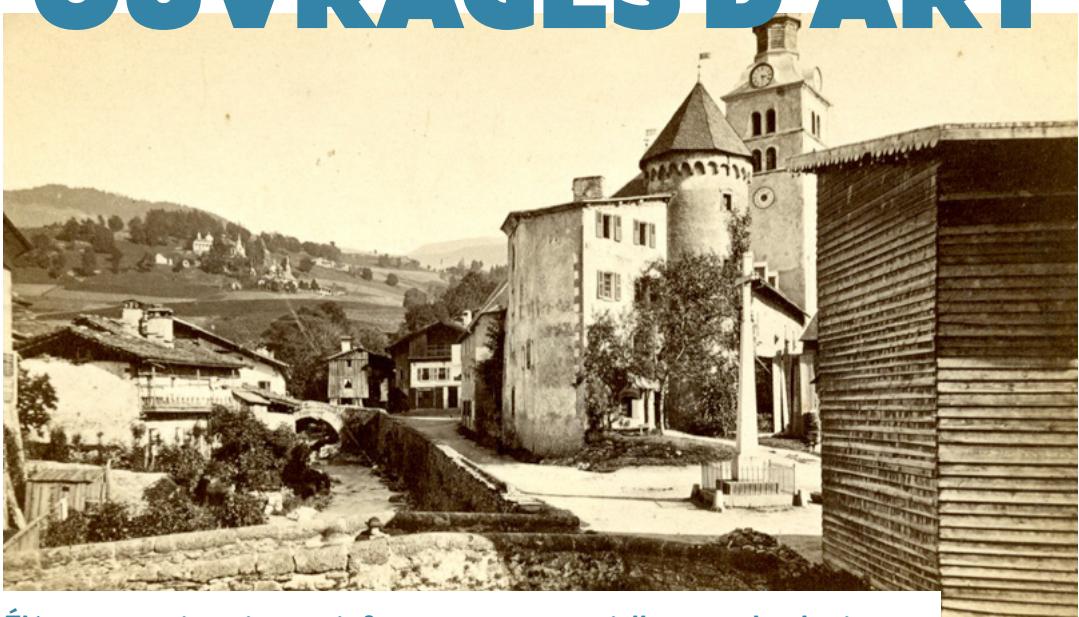
Durant les vacances, le Palais planifie toujours de nombreux stages ou activités à la séance, pour tous les publics. Tout en équilibre, acrobatie, ateliers gourmands ou créatifs, initiation à la baby grimpe ou encore escalade en duo... le choix est varié ! Les ados apprécient tout particulièrement le cardio boxing et le parkour. En nouveauté pour les enfants, l'initiation floorball qui se déroule dans le nouveau gymnase. Inscriptions aux caisses : Tél. 04 50 21 15 71.

À noter également, un programme d'animations pour des moments à partager en famille : soirée Halloween, jardin de la glisse, découvertes givrées... à retrouver sur lepalaismegève.com.

La future salle des Congrès

Au rez-de-chaussée, la création d'un espace modulable de congrès, salons et spectacles se poursuit avec le coulage de la dalle déjà faite pour moitié. Les réseaux souterrains ont été réalisés cet été, ainsi que l'ossature bois des façades par l'entreprise Au Bois de Megève. L'habillage extérieur est en cours et devrait sachever pour la fin du mois d'octobre. En parallèle, les équipes étudient les offres des prestataires pour l'équipement luminaire et vidéo, pour les gradins amovibles et pour les installations scéniques et tentures. L'aménagement intérieur se fera en simultané de l'équipement technique et de l'habillage avec un objectif d'ouverture au printemps 2024.

RÉNOVER LES PONTS ET OUVRAGES D'ART



Éléments patrimoniaux et infrastructures essentielles au cadre de vie, les ponts de Megève font l'objet de campagnes de rénovation régulières. Cet automne, plusieurs ouvrages sont concernés par des interventions d'entretien et de consolidation.

Historiquement, peu d'évocations interviennent dans les écrits dont disposent les archives du village sur les ouvrages que recense la commune. Certains textes y font de brèves allusions, ainsi nous savons que pendant longtemps, nous ne trouvions que des ponts de bois à Megève et qu'il faudra attendre le 18^e siècle pour que les chemins et ponts commencent à être améliorés. Jean-Baptiste Clément-Berthet, dans "Histoire de Megève" (1791) évoque qu'en 1777 « on conçut le dessein de les faire à neuf (ndlr : les chemins) et de les tirer en ligne droite [...] Aujourd'hui, il y a partout des ponts fort solides et sans aucun péril à y courir. ».



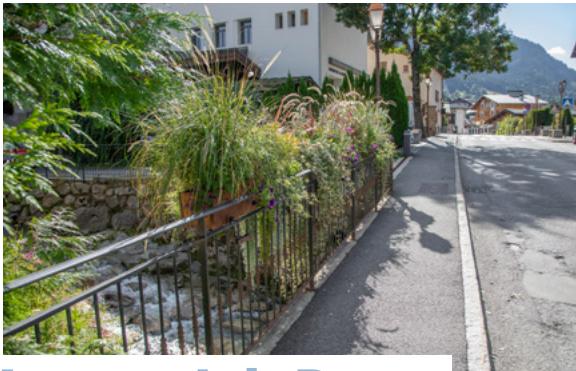
Nous pourrions également évoquer les ponts, aujourd'hui disparus qui permettaient d'accéder à la place de l'église, avant que le torrent du Planay ne soit recouvert en 1924, et démolis à cette occasion pour agrandir la place ou encore mentionner le « pont romain » du Creux Saint-Jean, très apprécié des promeneurs, qui daterait de 1877 en lien avec l'édification du Calvaire.



De nos jours, la commune

compterait plus d'**une trentaine de ponts et passerelles**.

La dernière inspection majeure remonte à 2017 ; une surveillance régulière est ainsi effectuée par un bureau d'études de manière à établir un état des lieux des rénovations à entreprendre. Les ouvrages d'art bâtis en pierre sont autant que possible repris en conservant les matériaux d'origine.



Le pont de la Poste

L'étanchéité du pont de la Poste (ruisseau du Planay, côté Maison de la Montagne) doit être reprise de manière à solidifier l'édifice. Ainsi, jusqu'à fin novembre, les places de stationnement attenantes seront réquisitionnées et la circulation ponctuellement contrainte, hors périodes de transports scolaires.

Budget : 55.690€



Le pont Saint-Paul

Le pont « Saint-Paul », autrefois nommé Vieux Pont ou Pont Lorin, construit en 1662 par les maîtres maçons Pierre Chapez et Pierre Mugnier bénéficie, cet automne, d'interventions afin de renforcer l'ouvrage par la pose de tirants et d'une réfection de ses enrobés. Il sera rénové à l'identique afin de conserver les voûtes et son aspect historique.

D'un point de vue pratique, les travaux entraînent sa fermeture totale jusqu'à fin novembre, y compris pour le cheminement piétons. L'accès sur le secteur des Mouilles se fait par le centre-ville, avec une entrée depuis la rue Charles Feige et une remontée par le quai du Prieuré en double-sens. La sortie est possible en traversant la place par la rue Monseigneur Conseil. Vendredi, jour de marché hebdomadaire, l'accès se fait par le chemin du Maz depuis le Mont d'Arbois. Le stationnement au parking souterrain du Casino est autorisé pour les riverains pendant toute la durée des travaux sur présentation d'un justificatif de domicile à la caisse centrale.

Budget : 72.140€



Le pont Beausoleil

Au mois de novembre, un chantier de confortement de la culée rive gauche et de remplacement des garde-corps devrait intervenir. Un report au printemps est prévu si les conditions météorologiques sont défavorables.

Budget : 21.500€



La passerelle de la Mairie

La passerelle est actuellement concernée par une phase d'études avec pour objectif le lancement du marché travaux au printemps et un démarrage des interventions à l'automne 2024. Elle sera démolie et reconstruite sur le même modèle que celle en aval de la Maison des Frères, reprise en 2021, et élargie de manière à intégrer un accès PMR depuis le jardin du Musée.

Budget : à définir

D'autres ouvrages bénéficieront d'interventions de réfection déjà programmées sur les années à venir. Ainsi, sur **le pont du Cruet** les trottoirs seront élargis et des bandes cyclables matérialisées. Après **le pont du Moulin Neuf**, reconstruit en 2016 suite aux intempéries de l'année précédente, **le petit pont du village de Cassioz** sera lui rénové, en 2024 ou 2025, de manière à le renforcer mais aussi à l'élargir et créer un cheminement piéton, tout en conservant l'aspect de ses voûtes.

LES J.E.P.

UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Samedi 16 et dimanche 17 septembre, Megève s'associait à l'événement européen des Journées du Patrimoine célébrant ainsi la culture et le patrimoine en octroyant un accès libre à ses expositions, ateliers et lieux emblématiques.



Dans le cadre de la rétrospective *Racines* de Lisa Perrin au musée de l'Ermitage du Calvaire visible jusqu'au 17 septembre, l'artiste encadrait **deux ateliers de peinture sur bois**, les samedi et dimanche matin, où elle a pu partager avec les participants son processus de création et les techniques utilisées pour la réalisation de sa série de tableaux, notamment au travers de l'application du brou de noix. Des moments qui ont également donné lieu à des échanges sur les motivations et la nature de son travail inspiré par les archives familiales et sa fascination pour les histoires relatées par sa grand-mère passionnée d'ethnographie. Des œuvres qui expriment ainsi des scènes de vie, des portraits, le travail de la terre... et qui rendent hommage aux traditions et au Megève d'autan.

Les samedi et dimanche après-midi, l'association Megève Vie et Mémoire profitait aussi du cadre du Calvaire pour présenter aux visiteurs sa dernière publication « Jean-Baptiste Tissot, Mémoires d'un Mègevan du 19^e siècle ».

Samedi en début d'après-midi, à l'auditorium du Palais, le musée numérique Micro-Folie était en mode « concert » avec la diffusion de *Playing for Philharmonie*. Un spectacle qui réunit plus de **350 choristes et instrumentalistes** sous la direction du chef d'orchestre François-Xavier Roth jouant des classiques de différents styles et époques, du baroque au romantisme, en passant par de grands noms tels que Mozart, Tchaïkovski, Verdi...

La fin de journée honorait le sculpteur Carlo Ramous par le biais d'une rencontre animée par Giorgio Longo. Représentant de **la sculpture abstraite italienne du XX^e siècle**, le travail de l'artiste a voyagé aux confins de l'Europe et du monde, réalisant plus de 300 pièces pour la plupart non-figuratives et en métal. Ses sculptures les plus célèbres ornent les espaces urbains de Milan et autres capitales mondiales ainsi que de grands musées, galeries et désormais Megève où deux de ses œuvres monumentales sont exposées, *Tensione*, au jardin alpin jusqu'en juin 2024 et *Mantide* à la Ferme Saint-François.

La photographie à l'honneur

En parallèle de l'exposition extérieure *Itinérances mègevannes* qui s'admire au jardin alpin et le long de l'allée cavalière jusqu'au mois de mai 2024, sublimant les paysages de Megève aux 4 saisons, Bernard Just donnait une conférence « **Quand la photographie avait du sel** », dimanche 17 à 17h à l'auditorium du Palais.

Conviant à un voyage dans le monde de la photographie du début des années 70 à nos jours, l'artiste, passionné depuis son adolescence, a transporté le public depuis les premiers pas du 8^e art à notre époque, revisitant le travail des grands photographes modernes de Doisneau à Sabine Weiss et relatant des anecdotes sur ces artistes qu'il a côtoyés tout au long de sa vie.



L'art sous toutes ses facettes

Tout l'été, l'espace d'arts moderne et contemporain Edith Allard a accueilli une **exposition collective**, *Poétiquement Incorrect*, de Stéphane Cerutti invitant Eric Doué et Guy Lafond. Artiste de l'art singulier, Stéphane Cerruti présentait des œuvres colorées, fantaisistes, aériennes et ludiques ; des assemblages à toucher, à mettre en mouvement et à écouter. Au côté de ses installations, entraient en écho les petits personnages en terre cuite d'Eric Doué et les sculptures en bois et bronze de Guy Lafond. Durant tout le week-end des Journées Européennes du Patrimoine, Stéphane Cerutti et Guy Lafond faisaient découvrir en personne leur univers aux visiteurs dans une atmosphère « poétiquement incorrecte ».

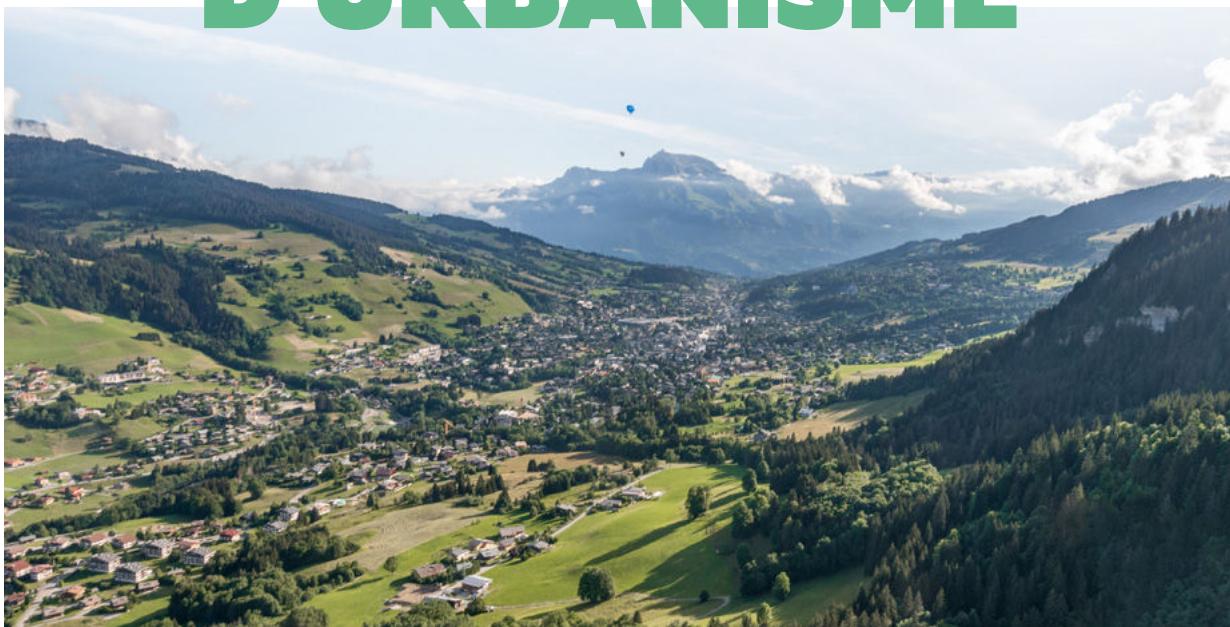
Durant tout le week-end, les opportunités de découvrir **les beautés du patrimoine mègevan** ne manquaient pas : la visite guidée retracant l'édification du Calvaire au travers du travail des artistes et artisans locaux et piémonts par Sophie Blanchin, guide du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc, la découverte du musée de l'Ermitage et sa rétrospective de la grande restauration du Calvaire, début des années 2000... Côté 2.0, l'application *Megève Itinéraires découverte* intègre un nouveau parcours de visite des chapelles du Calvaire à tester en autonomie tout comme Explor Game®, l'aventure au creux de la main, sur le thème de la biodiversité et de l'histoire de Megève.

Deux jours de rendez-vous axés autour du patrimoine qui reflètent parfaitement la dynamique culturelle globale d'accès à **la culture pour tous** appliquée par la commune !



LETTRE D'INFORMATION N°2 - OCTOBRE 2023

PLAN LOCAL D'URBANISME



L'édito

Madame, Monsieur,

Après une première réunion publique et le débat qui s'est tenu en Conseil municipal sur les enjeux du territoire et les orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), les élus qui composent le « groupe de travail PLU » travaillent désormais sur le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'élaboration du PLU est le fruit d'une longue concertation, qui est désormais très encadrée par les contraintes légales et réglementaires, dont la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui pose un objectif très contraignant de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

À l'horizon de notre futur PLU, cette loi engendre une réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. En pratique, cela se traduit pour notre commune par une consommation d'espace limitée à 17,50 ha jusqu'en 2035, incluant les projets publics, dont la création d'une nouvelle cantine à destination des enfants des écoles publiques et privées, la création de logements sociaux et la réalisation d'un nouvel EHPAD.

Dans le cadre de cet effort national de sobriété foncière, je me bats pour que les fonciers actuellement classés en zone U ne soient pas reclasés en zone inconstructible, et j'ai à ce jour, et pour l'essentiel, obtenu satisfaction auprès des services de l'Etat.

Comme vous l'aurez compris, la révision du PLU est un exercice complexe : il impose une vision prospective de notre commune, où la préservation de notre cadre de vie doit être recherchée en concordance avec le développement économique et le renforcement de notre population permanente, ainsi que, bien entendu, l'assistance de nos administrés, en particulier les enfants, les travailleurs ne disposant pas de solution d'hébergement à Megève et nos aînés.

Le travail de révision du PLU se poursuit avec vos élus qui sont pleinement mobilisés sur le sujet, et je les en remercie.

Votre Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

Le plan de zonage : principales évolutions proposées

Les différents types de zones

LA ZONE U regroupe les espaces déjà urbanisés ou situés en «dent-creuse».

Plusieurs secteurs ont été définis selon la densité envisagée :

- densité plus forte au cœur du village et dans la continuité de ce dernier, pour conforter son animation (commerces, espace public)

- **secteurs UH1**

- densité importante sur les secteurs les plus proches du centre-bourg, accessibles à pied ou vélo et ne venant pas fragiliser les ouvertures paysagères structurantes - **secteurs UH2**

- densité plus limitée sur les secteurs plus éloignés, sur les coteaux et/ou présentant des enjeux paysagers particuliers - **secteurs UH3**

- densité plus faible dans les périphéries et dans les hameaux - **secteurs UH3p**

- mais aussi des secteurs spécialisés (équipements publics structurants, activités économiques, touristiques, fronts de neige)

- **secteurs UE, UX, UT, UH1t, ...**

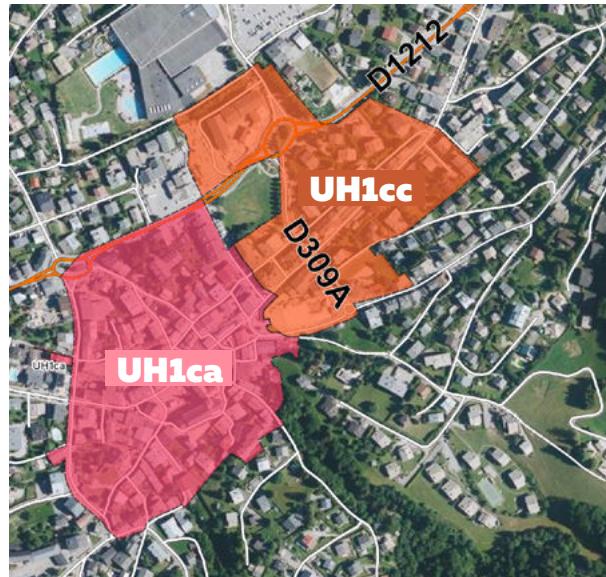
LA ZONE AU regroupe les espaces dont l'urbanisation est conditionnée par le confortement des équipements.

Elle peut concerner des espaces aujourd'hui agricoles, des espaces stratégiques nécessitant un projet d'ensemble, y compris sur plusieurs propriétés foncières.

LA ZONE A regroupe les espaces à protéger pour le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ces secteurs sont notamment identifiés au regard de leur potentiel agronomique (secteurs agricoles stratégiques). Ils comprennent aussi les secteurs d'habitat isolés où des règles spécifiques sont mises en place pour gérer l'habitat existant. En revanche, les nouvelles habitations sont interdites. Elle peut comporter aussi d'autres usages (domaine skiable).

LA ZONE N couvre les espaces à protéger en raison de la qualité des milieux naturels ou des paysages, de la présence de risques. Il s'agit notamment des espaces boisés et des secteurs à enjeux paysagers ou écologiques. Elle peut comporter aussi d'autres usages (domaine skiable).



Centre-village

- Diminution de l'emprise actuelle du secteur UH1c au cœur de village historique (dénommé UH1 «centre ancien» et à son prolongement contemporain (rue Charles Feige, abords du Palais, ...), dénommé UH1 «centre contemporain»).

- Les autres secteurs UH1c du PLU de 2017, en périphérie et ne présentant pas de linéaires commerciaux continus sont reclassés en secteurs UH2 ou UH3 selon leurs caractéristiques, afin de mieux maîtriser leur densification.



Autres modifications envisagées

- Reclassement en zone U « équipements » de terrains voués à accueillir des équipements publics structurants.

- Adaptation des emprises U et N en fonction du tracé du plan de prévention des risques (actuel et futur). Elle peut comporter aussi d'autres usages (domaine skiable).



Reclassement des périphéries en secteurs UH3 ou UH3p

- Les secteurs trop éloignés du centre-village pour les petits déplacements «modes actifs» du quotidien (piétons, vélos) et classés en UH2 (donc permettant des densités élevées) sont reclassés en secteur UH3 (avec des densités plus faibles), afin de limiter l'empreinte environnementale du développement urbain et rapprocher les usagers des services de proximité. Sont concernés notamment le Mont d'Arbois et la partie haute de Rochebrune, le long de la route du Bouchet, ...

- Les secteurs plus proches du centre mais présentant des ouvertures paysagères à préserver (partie Sud de la rue Ambroise Martin, Ouest de la route nationale en limite avec Demi-Quartier, ...) sont également reclassés en UH3, afin de s'assurer de hauteurs bâties inférieures (9 m maximum).

- De plus, les secteurs à l'amont de la rue de Beausoleil / route du Jaiillet, fortement visibles depuis l'espace public et en interface avec l'espace agricole, sont aussi reclassés en UH3.

Secteurs UH3 / UH3p proposés



Reclassements envisagés en zone agricole ou naturelle de certains terrains aux franges du tissu urbain ou à proximité immédiate de bâtiments agricoles

Environ 2 hectares devront être reclassés en zone inconstructible pour traduire les objectifs de modération de la consommation foncière fixés au PADD et imposés par la loi (repérage en rouge ci-dessous).



Repérage des espaces verts à valoriser en milieu urbain

Cette trame assurera un continuum végétalisé ou en pas japonais avec le milieu naturel, et renforcera la biodiversité au sein des espaces urbains.

Elle vient en complément des boisements déjà identifiés au PLU actuel et reprenant les zones inconstructibles du plan de prévention des risques naturels (repérage vert ci-contre).

Le règlement écrit : principales évolutions proposées



Le règlement définit les prescriptions applicables aux secteurs du PLU :

- L'occupation et l'utilisation du sol
- L'implantation des constructions
- Les densités (hauteur, emprise au sol)
- Le stationnement
- Les réseaux
- Les espaces verts exigés
- La performance énergétique
- L'aspect extérieur des constructions

Les règles sont travaillées dans le cadre de cette révision, notamment pour mieux encadrer la constructibilité (retraits, hauteurs, cônes de vue...).



Volumes constructibles

Parallèlement aux évolutions entre les zones constructibles, le règlement écrit devra évoluer pour assurer une densification adaptée des projets « au coup par coup ».

- Diminution du coefficient d'emprise au sol pour les constructions en secteur UH2 (passage envisagé de 35% à 30% maximum de l'assiette foncière constructible).
- Majoration des retraits entre deux bâtiments implantés sur un même terrain en secteur UH2, afin de préserver l'aération du tissu bâti, dans l'esprit de la règle actuelle en UH3.

- Mise en place d'un dispositif spécifique pour la gestion des reculs entre le bâti et la zone agricole, pour éviter la réalisation de constructions jusqu'en limite avec ces derniers.

- Majoration des exigences d'espaces verts de pleine terre en secteurs UH3, pour renforcer la préservation des sols naturels dans les projets de chalets notamment (passage envisagé de 40% à 50% minimum d'espaces de pleine terre sur l'assiette foncière constructible).



Mise à jour de la rédaction de certaines servitudes d'urbanisme

- La servitude de mixité sociale sera étendue aux OAP concernées et les exigences (pourcentages) pourront être majorées (jusqu'à 50%) selon l'ampleur des programmes immobiliers.
- La servitude « rez-de-chaussée commerciaux » est mise à jour. Elle sera notamment diminuée sur la rue Ambroise Martin et sur la route Edmond de Rothschild. Inversement elle pourrait être augmentée ponctuellement le long de la route Nationale.



Ajout d'une nouvelle servitude pour protéger les espaces verts à valoriser en milieu urbain

Certains espaces verts des grandes propriétés ou encore certains jardins potagers, des ruptures de pentes, des espaces boisés en milieu urbain ou certains arbres isolés sont identifiés au plan de zonage. Les projets s'inscriront dans le respect de cette trame végétale existante, notamment en préservant ces espaces libres de constructions (des diminutions limitées restant toutefois possibles, soit moins de 30%, hors construction neuve).



Encourager les réhabilitations plutôt que la démolition-reconstruction

La diminution des possibilités de construire (diminution du CES, diminution de l'emprise des secteurs UH2, ...) rendent les projets de réhabilitations du bâti existant plus intéressants (en terme de surfaces de plancher générées).



Repérage des bâtiments patrimoniaux

La mise à jour du repérage du PLU actuel est en cours et des prescriptions spécifiques seront définies pour assurer leur mise en valeur.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP sont le principal outil permettant d'assurer la mise en œuvre des objectifs de maintien de la population permanente (via le logement social). Elles permettent donc d'encadrer plus précisément l'aménagement des secteurs identifiés comme stratégiques, que cela soit en renouvellement urbain ou sur du foncier non bâti, public ou privé.



LA CONTAMINE (DEUX SITES)

- Foncier privé identifié au regard de son positionnement en entrée urbaine.
- Une part de mixité sociale (donc de logement social) sera imposée dans le programme privé de logements, au même titre que le programme récent réalisé à proximité.
- L'OAP traitera aussi de la gestion des interfaces avec le foncier bâti limitrophe et des accès.
- Au regard de son classement en zone A Urbaniser (AU), un échéancier d'ouverture à l'urbanisation sera défini.
- Maintien de l'OAP réalisée sur le site au Nord, même si réalisée, afin de s'assurer du maintien de la programmation dans le temps.

LES RETORNES

- Terrain voué à accueillir du logement social, voire aussi du logement dit intermédiaire, permettant de cibler les différents besoins de la population locale.
- Les règles de densité seront adaptées pour mieux optimiser ce foncier stratégique pour répondre aux enjeux communaux.

ROUTE DE SALLANCHES

- Foncier privé identifié au regard de son potentiel renouvellement urbain ces prochaines années.
- Une part de mixité sociale (donc de logement social) sera imposée dans les programmes privés de logements.
- De même, une attention particulière sera portée sur les hauteurs bâties et les linéaires de façade pour assurer les ouvertures sur le paysage depuis la RD1212.



SITE DE L'ACTUEL EHPAD

- La construction d'un nouvel EHPAD sur un autre foncier étant aujourd'hui privilégiée (localisation en cours de définition), le renouvellement urbain de ce site doit être anticipé.
- Les hauteurs bâties pour les constructions neuves seront revues (passage en secteur UH3 avec une hauteur limitée à 9m).

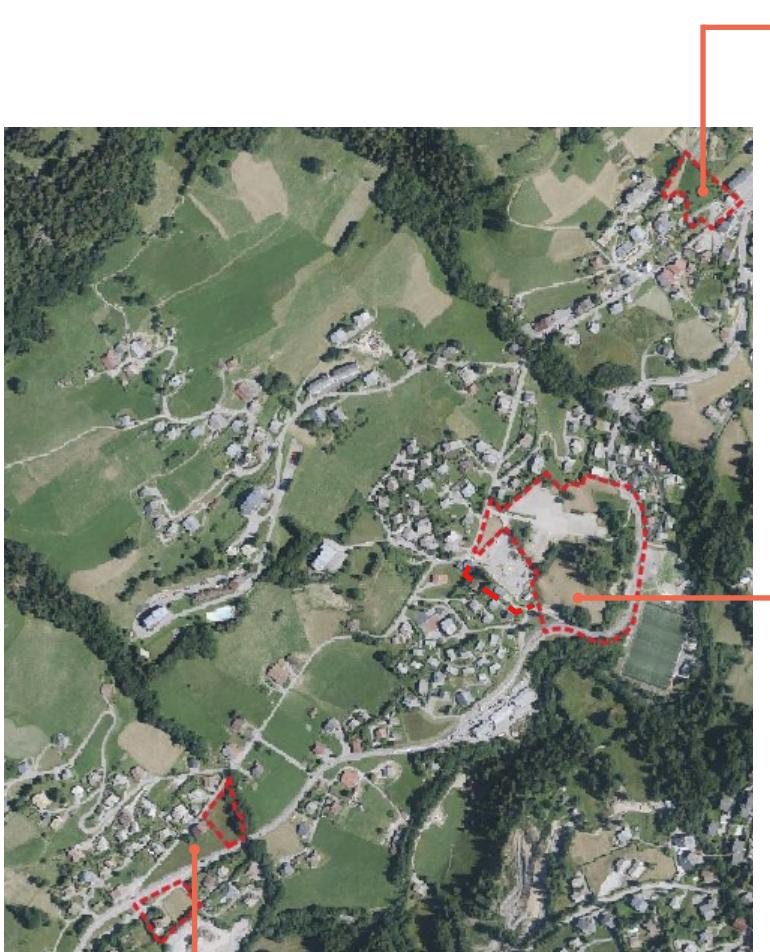
RUE CHARLES FEIGE

- Secteur dans la continuité du centre-village. L'OAP aura vocation à encadrer les interfaces entre les constructions et le domaine public (dont les rez-de-chaussée commerciaux).

DESSOUS LE CALVAIRE

- Foncier privé bâti au potentiel renouvellement urbain ces prochaines années.
- Modification de l'OAP existante : suppression de la vocation d'hébergement touristique pour privilégier une ou plusieurs opérations immobilières comportant une part de logement social.
- L'OAP visera aussi à préciser les accès, les hauteurs (épannelage progressif) et les sens de faîlage pour assurer une bonne insertion urbaine.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



LA MOTTAZ

- Terrain voué à accueillir du logement social, voire aussi du logement dit intermédiaire, permettant de cibler les différents besoins de la population locale.
- Au regard de la configuration du terrain, une densité de l'ordre de 30 logements/hectare sera recherchée, avec de l'habitat collectif.
- La présence de servitudes de passage sera aussi prise en compte.

LES VÉRIAZ

- Les OAP existantes en lien avec le développement touristique et résidentiel du site seront maintenues, afin d'assurer leur mise en œuvre dans le temps (opérations déjà en cours ou réalisées).



LES COMBETTES (DEUX SITES)

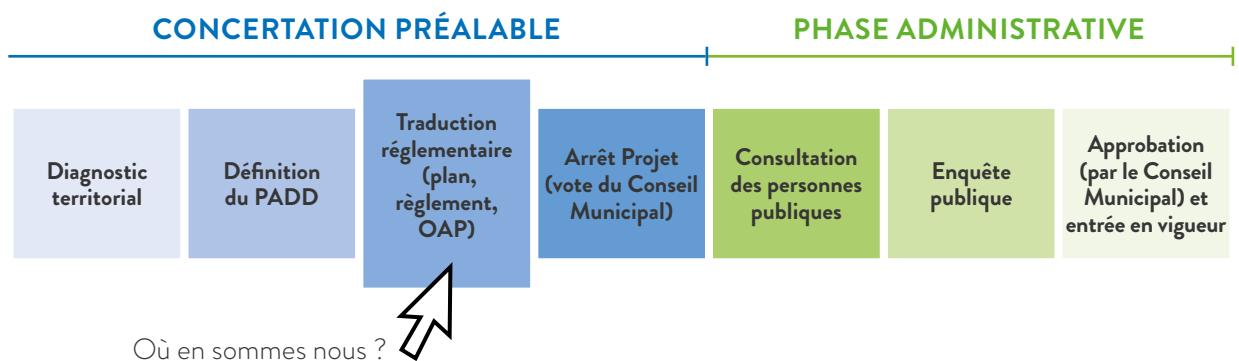
- Terrain voué à accueillir du logement social, permettant de cibler les différents besoins de la population locale.
- Les règles de densité seront adaptées pour mieux optimiser ce foncier stratégique pour répondre aux enjeux communaux.



LE LEUTAZ

- Terrain non bâti dans le prolongement de l'hôtel-restaurant existant.
- L'OAP et le zonage (zone 1AUT) garantiront la destination touristique du site : confortement de l'établissement hôtelier existant.

État d'avancement de la procédure



 <h2>Les échéances du projet</h2>	
<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 20 septembre 2023 à 19h00 à l'auditorium du Palais, réunion publique d'échange avec la population autour des évolutions proposées au règlement et aux orientations d'aménagement et de programmation pour traduire le PADD présenté en avril 2023. Vos remarques et contributions ont alimenté le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Automne 2023, réunion d'échange avec les Personnes Publiques Associées à la démarche (PPA) : services de l'État, communauté de communes, département, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie... pour assurer la bonne prise en compte des politiques portées par ces institutions.
	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} semestre 2024, bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme par le Conseil municipal
	<ul style="list-style-type: none"> Début 2^e semestre 2024, enquête publique
	<ul style="list-style-type: none"> Fin 2^e semestre 2024, approbation du nouveau PLU

Point sur la concertation

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, des **éléments d'études**, mis à jour au fur et à mesure de leur avancement, sur le site internet de la Commune (mairie.megeve.fr) et en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du pôle DAD, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
- Organisation d'au moins **deux réunions publiques**.
- Publication d'informations** dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Commune.
- Mise à disposition, durant toute la phase de concertation, d'un **registre pour recueillir les observations du public**, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du pôle DAD, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
- Possibilité pour toute personne de **faire part de ses observations** par courrier postal adressé à Madame le Maire, Mairie, 185 route du Jailet, BP23, 74120 Megève ou par courrier électronique à l'adresse mairie.megeve@megeve.fr. Ces courriers seront annexés au registre papier mis à la disposition du public.

Les réunions de concertation n'auront pas pour objet d'analyser les demandes particulières. Celles-ci devront être exposées lors de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur qui sera nommé par le tribunal administratif. Au vu des remarques recueillies, le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation. Cette dernière pourra influencer la réflexion sur le projet de PLU avant son arrêt. Une fois le projet de PLU arrêté, vous pourrez le consulter et exprimer vos observations lors de l'enquête publique.

MAIRIE DE MEGÈVE

185 route du Jailet | 74120 Megève | 04 50 93 29 29 | mairie.megeve.fr | mairie.megeve@megeve.fr

VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

En cette année de renouvellement du label 4^e fleur, Megève a été honorée du prix « Fleur d'or », en plus de la confirmation de sa distinction « village 4 fleurs ». Une belle reconnaissance pour le travail des agents communaux et plus spécifiquement du service Espaces Verts mais aussi pour la participation de ses résidents et socio-professionnels à l'embellissement conjoint du village.

Gratification très prisée, la « **Fleur d'or** » est comparable au graal au niveau du Concours National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Elle est accordée chaque année à un nombre très restreint de communes distinguées du label 4^e fleur présentant une **démarche exemplaire**. Cette année, Megève a donc été récompensée de ce trophée au côté de 5 autres villes : Changé, Les Hauts-de-Caux, Lyons-la-Forêt, Saint-Cyr-sur-Loire et Valenciennes, se plaçant comme la seule station de tourisme honorée et rejoint ainsi le club très privé des 40 communes ayant obtenu le trophée millésimé « Fleur d'Or » depuis son instauration en 2008.

Lors de sa visite le 20 juillet, le jury CNVVF représenté par Thibaut Beauté, président du label, Julien Fairve son directeur, Mickaël Bouloux député d'Ille-et-Vilaine et Dominique Scherer, directeur des espaces verts de Vichy, a été accueilli par Catherine Jullien-Brèches, Laurent Socquet, adjoint à l'agriculture et aux espaces publics, les élus de Megève et agents de la collectivité. Il a pu apprécier pour la première fois le cadre remarquable qu'offre le village validant la 4^e fleur pour l'engagement de Megève en faveur de l'aménagement durable de son cadre de vie, de la protection de son environnement et de la valorisation de son patrimoine bâti et végétal.



La distinction de la « **Fleur d'Or** » vient récompenser les démarches mises en place par la commune notamment en termes de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, partie intégrante du projet municipal, mais aussi pour la gestion raisonnée de l'eau avec le nouveau schéma directeur de la commune. Le jury a également noté **le choix des végétaux**, favorisant les espèces endémiques, et **l'harmonie** avec le paysage naturel. L'aménagement en adéquation avec l'environnement montagnard a aussi été remarqué tout comme **l'entretien du patrimoine arboré**. Enfin, **l'implication des agents**, parties prenantes lors de la visite et moteurs dans la démarche de labellisation a été saluée.

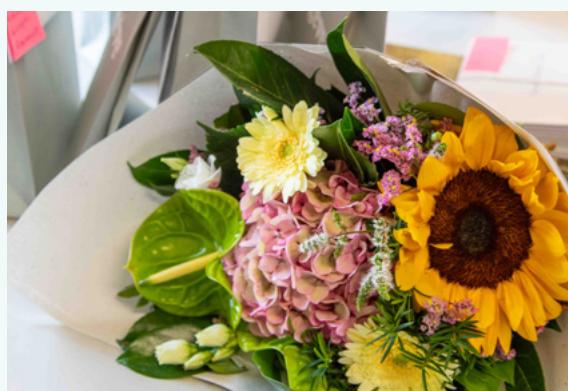
Megève pourra mettre en avant ce prix 2023 durant plusieurs années mais ne pourra prétendre à une nouvelle « candidature » que dans 6 ans. D'ici là, la collectivité garde le cap et confirme sa politique environnementale en optimisant les chantiers de rénovation énergétique, en inscrivant la création de bassins de récupération d'eau pour l'arrosage communal et bien d'autres initiatives qui devront conforter la 4^e Fleur lors du prochain passage du jury en 2026.



Concours de fleurissement de Megève

À l'échelle de la municipalité, Megève est fière, chaque année, d'intégrer ses habitants et socio-professionnels au concours de fleurissement dont le succès ne se dément pas. En 2023, près de **60 participants** concourraient pour cette nouvelle édition, répartis dans les 5 catégories traditionnelles : chalet ou maison avec jardin, sans jardin, fermes, hôtels et restaurants faisant preuve de toujours plus de créativité et créant une harmonie de décors venant appuyer le label 4^e fleur.

Mercredi 30 août, la commune avait convié tous les concurrents à la remise des prix lors d'un temps dédié avec les élus. Cette année encore, des ex-aequo se sont partagés la 3^e et 1^{ère} place dans les catégories 1, 2 et 3. Récompensés d'un bon d'achat à utiliser dans les commerces de Megève, les participants ont également reçu par l'association des Amis de Megève et Demi-Quartier l'ouvrage, *Megève, les visages de l'agriculture* de Gilles Lorin.



La commune tient à remercier les compétiteurs mais aussi amoureux de notre village pour leur investissement et ses différents partenaires !

LE PALMARÈS 2023

1 • Chalet ou maison avec jardin

Hors catégorie	Allard Carine
1^{er} Prix	Ligeon Michel
2^e Prix	Allard Albert
3^e prix ex-aequo	Ducrey Yves et Régine
3^e prix ex-aequo	Dufour Nicolas et Pascale

2 • Chalet ou maison sans jardin, balcon, terrasse, mazot

1^{er} Prix ex aequo	Arvin-Bérod Izaline
1^{er} Prix ex aequo	Gaiddon Gilles et Sylvie
2^e Prix	El Moudane Karim et Maryem
3^e Prix	David Réola

3 • Fermes

1^{er} Prix ex aequo	Arvin-Bérod Katia
1^{er} Prix ex aequo	Périnet Rosine
2^e Prix	Tissot Christelle
3^e Prix	Pawlicki-Gaiddon Sylviane

4 • Hôtels

1^{er} Prix	Hôtel Les Fermes de Marie
2^e Prix	La Ferme du Golf
3^e Prix	Hôtel Mont Blanc

5 • Restaurants

1^{er} Prix	Le Bambini
2^e Prix	Le Vieux Megève
3^e Prix	La Petite Crêperie

UN SPORTIF À LA TÊTE DU CLUB DES SPORTS



Ayant grandi sur le territoire, Rémi Santiago est connu pour sa carrière d'athlète et d'entraîneur en saut à ski, certainement un peu moins pour son évolution dans le domaine des ressources humaines. Début août, il prenait en main la direction du Club des Sports de Megève.

Né à Saint-Gervais, Rémi Santiago y a effectué sa scolarité avant d'intégrer un cursus ski études au sein du centre national d'Albertville en section saut à ski. Le brevet d'état de ski alpin en poche, il a enseigné pendant 10 ans au sein de l'ESF de Megève. Il a également dispensé son savoir-faire en Australie en entraînant une équipe masters avant d'intégrer une école de commerce à Genève qui l'a mené ensuite à travailler pendant près de 10 ans dans les ressources humaines.

Sa passion est plus forte et le rattrape, en 2019 il devient alors entraîneur du centre interrégional de saut à ski puis en 2022 de l'équipe nationale. Fait marquant, il a pris part aux Jeux Olympiques de Salt Lake City en 2002 et s'est classé 17^{ème} aux Championnats du Monde de vol à ski.

Aujourd'hui, Rémi Santiago a envie de relever un challenge qui lui permette de concilier à la fois son amour du sport et ses compétences liées au monde de l'entreprise. Le poste de directeur du Club des Sports de Megève lui offre la possibilité de concilier les deux et, cerise sur le gâteau, de travailler au cœur de la région dans laquelle il a grandi. Dans ses fonctions, il compte avant tout recentrer son écoute sur les licenciés du Club et sur l'accompagnement des enfants parmi les 19

sections, de manière à « pouvoir les conforter dans la pratique de leur discipline » mais aussi travailler en collaboration avec tous les acteurs du territoire.

« La collectivité est un partenaire avec qui je souhaite entretenir des liens privilégiés et coopérer à tous niveaux de notre activité. Nous disposons de structures exceptionnelles telles que le Palais et d'un soutien sans faille de leur part pour l'organisation de nos événements. »

Concédant réfléchir à la dimension de certains rendez-vous qui nécessiteront quelques semaines de réflexion et d'échange avec les acteurs du secteur afin de garantir leur pérennité, Rémi est ravi d'annoncer l'accueil dans l'agenda de cet hiver de la Coupe d'Europe de ski de bosses, du 7 au 10 mars, et des championnats de France de ski alpin élite du 2 au 7 avril, après les Coqs d'Or.

Dans sa prise de poste, il n'en oublie pas ses collègues et reconnaît être bien épaulé :

« En place depuis plusieurs années, l'équipe connaît bien son travail. Chacun des membres partage beaucoup de son expérience avec moi ; je sais que nous mènerons de beaux projets ensemble. »

VIE POLITIQUE

Megève ne veut plus de ses habitants !

Nous Megève

Malgré l'accélération d'une spirale décroissante de sa population, Megève ne fait rien pour endiguer cet exode communal qui voit s'échapper inéluctablement les âmes du village. Rien n'est initié pour inciter les jeunes à s'installer chez eux. Rien n'est fait pour les familles qui voient les classes fermer à chaque rentrée scolaire. Bien au contraire.

Après avoir vendu à petit prix (372€/m²) les 30 000 m² des Vériaz pour des résidences secondaires, après avoir cédé moins de 10% de sa valeur (230 000 € pour une estimation de 2 500 000 €) les 4000 m² des Retornes et la maîtrise d'une dizaine de logements sociaux, la municipalité vient de refuser de saisir une formidable opportunité de lancer enfin une politique du logement permanent. Le gouvernement permet en effet à partir du 1^{er} janvier 2024 à près de 3700 communes dont Megève une surtaxe sur les résidences secondaires. Elle s'applique à toutes celles qui sont « confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant ». Cette loi portée à bouts de bras avec énergie par le député de notre circonscription, Xavier Roseren, a été particulièrement pensée pour des territoires comme les nôtres. Avec 83% de résidents secondaires, Megève fait figure de champion de France des communes touristiques. Cette taxe pouvant être augmentée jusqu'à 60% représenterait une rentrée fiscale supplémentaire de 4,2 millions d'euros, excusez du peu. Ce montant annuel permettrait d'investir, en bâti comme en foncier, dans une nouvelle dynamique du logement permanent, maîtrisée, ambitieuse et surtout vertueuse si on veut retrouver un village qui vit toute l'année.

Malheureusement, une position dogmatique et le lobby des résidents secondaires ont eu raison de la chance qui était donnée aux Mégevannes et Mégevans de rester vivre durablement sur la terre de leur enfance.

Et la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui ne vient que corriger les erreurs faites par la même équipe qui le porte, ne changera rien à ce cruel déclin. Il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard !

Ensemble, construisons le Megève de demain !

Notre parti c'est Megève !



Chères Mégevannes, chers Mégevans, La jeunesse est l'avenir de notre commune. C'est pourquoi nous avons mis en place le conseil municipal des enfants, qui permet aux élèves de CM1 et CM2 de nos écoles de s'initier à la démocratie locale et de faire entendre leur voix. Huit représentants, élus par leurs pairs, participeront aux projets qui les concernent. Cette élection vient d'avoir lieu et nous les félicitons pour leur engagement.

Notre commune fait face à de nombreux défis et transitions : environnementales, économiques, sociales, culturelles. Nous avons la chance d'avoir beaucoup de moyens pour faire mieux, mais pas forcément plus. Nous avons choisi une politique du renoncement : nous le devons à nos futures générations. C'est notre ligne directrice : inverser les courbes sans augmenter les volumes. Le travail de la collectivité est projeté pour laisser un monde sain pour les générations futures.

Notre Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision, va dans ce sens : il vise une plus grande préservation des paysages, des zones naturelles, du patrimoine bâti. Mais il implique aussi un corollaire : la densification. Nous devons accepter de partager l'espace et de limiter l'étalement urbain. À l'échéance de 2030, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui est une disposition de la loi Climat et Résilience, vise à réduire de moitié la consommation nette d'espace d'ici à 2035 puis à la neutraliser au niveau national en 2050. Le ZAN va contraindre fortement la disponibilité du foncier à bâtir.

Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie pour les habitants de notre commune. Nous préserverons les services et les biens publics, renforcerons le lien social, le vivre-ensemble, la convivialité.

Nous sommes fiers de notre commune, de son identité, de sa diversité. Nous comptons sur vous pour nous soutenir, nous accompagner, nous rejoindre dans cette aventure collective. Ensemble, construisons le Megève de demain !

DE JUILLET À SEPTEMBRE MARIAGES, NAISSANCES & DÉCÈS

mariages

Le 24/07 :
Jean-Lucien MONTENOT
et **Nathalie STOSSE**

Le 21/08 :
Jérémy SICOT
et **Aline DOUEZ**

Le 01/09 :
Adrien COMBEY
et **Astrid CHAPAT**

Le 02/09 :
Alexis CORME
et **Charlène MORAND**

Le 02/09 :
Emmanuel ROUX
et **Anna BAUER**

Le 08/09 :
Nicolas GIBELLINO
et **Laurène CHEVALLIER**

Le 09/09 :
Nicolas KNUR
et **Anne-Cécile FASANO**

Le 15/09 :
Jérôme GRESPAN
et **Pauline BELANGER**

Le 15/09 :
Mofdi ESSADRATI
et **Florence KOWALSKi**

Le 23/09 :
Walter BREUER
et **Karine PICHON**

Le 30/09 :
Adrien LELAIT
et **Alice MABBOUX**

naissances

Le 22/07 à Sallanches :
Aïcha TOUANTI

Le 02/08 à Sallanches :
Lola CHARTON

décès

Le 17/07 à Sallanches :
Danièle PAGET
épouse **CHÂTRON-MICHAUD**

Le 22/05 à Uccle (Belgique) :
Patrice MOTEAU

Le 11/08 à Sallanches :
Geneviève GUEYNARD
épouse **MUFFAT-MERIDOL**

Le 16/08 à Épagny-Metz-Tessy :
Michel BRUN

Le 29/08 à Megève :
Gilberte MUFFAT-JEANDET
veuve **CAPPOZZO**

Le 01/09 à Lyon 8^e :
Hélène FEIGE
épouse **GARCIA**

Le 14/09 à Megève :
Claude RONCORONI

Le 18/09 à Megève :
Thierry CHAVANNE

Le 22/09 à Megève :
Henri LIGEON



Hommage à Thierry Chavanne

La commune tient à témoigner de son soutien à la famille et aux proches de Thierry Chavanne. Très impliqué dans la vie associative, il avait été honoré de la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif en 2019. Un hommage lui sera rendu ultérieurement par la Mairie.

INFOS PRATIQUES

LES SERVICES

MAIRIE DE MEGÈVE

185 route du Jaijlet
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 04 50 93 29 29
mairie.megeve@megeve.fr

ASTREINTE ÉTAT CIVIL

Vendredi soir au lundi matin
Tél. 06 65 02 18 28
accueil.mairie@megeve.fr

URBANISME

Lundi au vendredi : 9h-12h

CCAS

Du lundi au vendredi, 8h30-12h,
sur rendez-vous l'après-midi.
Tél. 04 50 93 29 14
ccas@megeve.fr

LE PALAIS

247 route du Palais des Sports
Tél. 04 50 21 15 71

SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE & SPORTS

Tél. 04 50 21 59 09

HALTE-GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS & SERVICE ENFANCE

Tél. 04 50 58 77 84

RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX

2023 route Nationale
Tél. 04 50 91 09 09

VIE ASSOCIATIVE

associations@megeve.fr
Tél. 04 50 21 59 06

DÉCHETTERIE

Lieu-dit « Les Combettes »
Du lundi au samedi :
De 8h15 à 11h45
et 13h30 à 18h15.
Tél. 04 50 91 40 12

SERVICES TECHNIQUES

Pour toutes urgences :
Tél. 04 50 21 26 05
Pour signalements divers :
rubrique SIGNALEMENT
via l'application MEGÈVE

EN LIGNE

MAIRIE.MEGEVE.FR

- Arrêtés municipaux
- Carte de résident

MARCHÉ

Tous les vendredis matin.

LA POSTE

276, rue de la Poste
Tél. 3631
Du lundi au vendredi : de 9h
à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi : de 9h à 12h

BORNES MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

2 bornes Syane sur la RD 1212
niveau skate park (2 recharges),
1 borne parking de l'annexe de
la Mairie, Route du Jaijlet
(1 recharge payante), 2 bornes
payantes sur le parking du
Jaijlet, 1 borne gratuite limitée
à 5h au parking du Casino avec
2 recharges.

ENEDIS (EX ERDF)

Dépannage électrique
Tél. 09 72 67 50 74

MEG'BUS

Horaires en ligne :
meg-bus.com

WIFI GRATUIT

Mairie, gare routière,
Le Palais, Megève Tourisme,
place de la Mairie, gare
d'arrivée téléphérique
Rochebrune, chalet de la
Plaine, patinoire de plein
air, altiport, tour Magdelain,
musée de Megève, musée de
l'Ermitage, Fondation Morand
Allard et Cote 2000.
Retirez votre code d'accès
à l'accueil de la médiathèque
ou de Megève Tourisme
ou par SMS gratuit en vous
connectant au wifi.

! LES URGENCES

POLICE MUNICIPALE

2001 route Nationale - Tél. 04 50 93 29 22
Du lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h/13h30-16h30

- Objets trouvés, Tél. 04 50 93 29 22
- Interventions d'urgence, Tél. 06 16 58 03 87
- Stationnement Zones Bleues, disques disponibles auprès de la PM, à l'accueil de la Mairie, à l'Office et au parking du Casino.

GENDARMERIE & SECOURS EN MONTAGNE

1434, route Nationale, Tél. 04 50 91 28 10
ou Tél. 17 ou 112 (pour les portables).
Fermeture le mercredi.

POMPIERS • Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

SAMU • Tél. 15

MAISON DE SANTÉ

• Médecins généralistes, Tél. 04 50 58 74 74

- Laboratoire de biologie médicale, Tél. 04 50 21 29 95
- Infirmières : Prycilia Robin, Charlotte Ducrocquet et Sophie Leveque, Tél. 04 50 91 82 60
- Annick Paget et Florence Chalas Tél. 04 50 21 25 19
- Fanny Grosset-Grange et Julie Mollier Tél. 04 50 91 85 90
- Pédiatrie - Podologues, Tél. 04 50 34 54 17
- Psychologue Clinicienne, Tél. 06 61 54 36 53
- Orthophoniste, Tél. 06 28 52 00 10

! DÉFIBRILLATEURS

Place de l'Église, à l'autogare (côté bus), vers les tennis extérieurs, dans les parkings (Village, Casino - entrée abonnés, Megève Tourisme - côté sortie), sur la façade du cinéma Panoramic, au chalet nordique de la Livraz, sur la Mairie de Megève, à la DGAE et au CTM, sur la façade de la FMA, au Palais, à l'altiport et au terrain de foot l'été et à bord du véhicule de la PM.

MONTENBUS

TRANSPORT À LA DEMANDE

Ouvert à tous, habitants comme vacanciers, toute l'année du lundi au samedi, sauf jours fériés ! Les horaires : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h30. Réservation jusqu'à 15 min avant le trajet (sur montenbus.fr ou au numéro vert 0 800 2013 74).



Suivez-nous sur les réseaux sociaux [f](#) [g](#) [in](#)
Démarches en ligne, actus, petites annonces :
mairie.megeve.fr



TOUT L'AGENDA

Retrouvez le détail des événements et animations
sur megeve-tourisme.fr ou en flashant ce code

CONSEIL MUNICIPAL

Les mardis
17 octobre
et 5 décembre

DON DU SANG

Les lundis, de 15h à 19h,
20 novembre 2023 puis les
22 janvier, 18 mars, 13 mai 2024

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Les 1^{ers} dimanches
du mois d'octobre
et de novembre